



Offre d'emploi

Le Hcéres recrute, pour son département recherche, des conseillers et conseillères scientifiques en santé¹ pour coordonner l'évaluation des centres d'investigation cliniques

Poste à pourvoir au 1^{er} janvier 2027

Administration handi-accueillante attachée à la mixité et à la diversité

1. Missions

Sous la responsabilité fonctionnelle du directeur ou de la directrice du département, le conseiller ou la conseillère scientifique accompagne l'évaluation des centres d'investigation cliniques conduite par le Hcéres.

Dans le cadre d'une évaluation, le conseiller ou la conseillère scientifique :

- Identifie la présidente ou le président du comité d'experts, puis assiste la présidente ou le président dans la constitution du comité ;
- Contribue à la formation des experts ;
- Veille au bon déroulement des travaux du comité d'experts en lien avec les équipes du Hcéres ;
- Apporte ses conseils et son appui au comité d'experts aux différentes étapes de l'évaluation : appropriation des documents produits par l'entité de recherche évaluée, préparation de la visite et de la conduite des entretiens, relecture du projet de rapport élaboré par le comité ;
- Prend part aux réflexions méthodologiques visant l'amélioration continue de la qualité des évaluations ;
- Concourt à l'élaboration de synthèses et d'analyses thématiques.
- Il ou elle n'intervient ni sur le fond des débats ni sur le contenu évaluatif, la responsabilité de l'évaluation étant placée sous la seule autorité du président ou de la présidente du comité.

¹ Panel ERC LS7 – Prévention, diagnostic et traitement des maladies humaines

Offre d'emploi

- La charge de travail est fixée à un ou deux jours par semaine, selon le statut d'exercice. Elle s'entend en moyenne annualisée, avec des pics d'activité possibles selon les périodes. Peu de déplacements sont à prévoir, l'essentiel des missions pouvant être effectué en distanciel.

2. Profil recherché

- Expertise scientifique reconnue dans sa discipline ;
- Excellente connaissance de la communauté scientifique, nationale et internationale ;
- Expérience, ou bonne connaissance, des pratiques en matière d'évaluation ;
- Excellente aptitude à la communication écrite et orale ;
- Très bonne capacité d'organisation ;
- Grande rigueur dans le respect des procédures et des exigences de confidentialité ;
- Une expérience dans des fonctions de direction peut être un plus.

3. Statut et conditions particulières d'exercice

Le conseiller ou la conseillère scientifique est un enseignant-chercheur, une enseignante-chercheuse, un chercheur ou une chercheuse qui assure une mission auprès du Hcéres, mission pouvant s'exercer selon deux modalités :

- Deux jours par semaine, dans le cadre d'une convention conclue entre le Hcéres et l'employeur d'origine. Le conseiller ou la conseillère scientifique perçoit alors une indemnité annuelle de 12 000 € bruts et peut, en accord avec son administration, bénéficier d'une décharge d'enseignement de 50 % ;
- Un jour par semaine, dans le cadre d'un cumul d'activité. Le conseiller ou la conseillère scientifique perçoit alors une indemnité annuelle de 6 000 € bruts.

Après examen de son dossier par un jury composé de personnes internes et externes au Hcéres, le candidat ou la candidate peut être reçu(e) pour une audition. Le recrutement est d'une durée de 3 ans, renouvelable une fois.

L'exercice des fonctions de conseiller ou conseillère scientifique est incompatible avec l'exercice simultané de certaines fonctions, notamment de :

- Président ou présidente ou directeur ou directrice d'un Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), d'un Établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST), d'un Établissement public à caractère

Offre d'emploi

industriel et commercial (EPIC), d'un Établissement public administratif (EPA) ou d'un regroupement d'établissements ;

- Président ou présidente du conseil académique ;
- Direction scientifique ou direction scientifique adjointe au sein d'un EPST ou d'un EPIC ;
- Agent en exercice d'une administration centrale, d'une administration déconcentrée ou décentralisée ;
- Toute fonction élective en lien avec l'enseignement supérieur et la formation professionnelle ;
- Membre de la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI)
- Membre du collège du Hcéres ou des conseils du Hcéres ;
- Membre des conseils d'orientation dans les établissements relevant de l'enseignement supérieur privé ;
- Expert ou experte pour un département au Hcéres dans le cadre d'une évaluation en France.

Le conseiller ou la conseillère scientifique s'engage à respecter les règles déontologiques, notamment en fonction de la charte de l'évaluation et du règlement intérieur du Haut Conseil.

4. Pour candidater

Les candidats sont invités à envoyer leur dossier par mail, **avant le 28 septembre**, à Arnaud Tourin (directeur du département) arnaud.tourin@hceres.fr - Fanny Meunier (directrice adjointe du département) fanny.meunier@hceres.fr - Emilie Vérany (cheffe de département) dir.recherche@hceres.fr en mettant en copie l'adresse recrutement@hceres.fr.

Le dossier doit comprendre :

- Une lettre de motivation ;
- Un CV académique comprenant notamment les publications, les éventuelles responsabilités éditoriales, les responsabilités collectives et d'intérêt général, et les missions d'expertise.

5. Le Hcéres

Le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) est l'autorité publique indépendante chargée d'évaluer l'ensemble des structures de



Offre d'emploi

l'enseignement supérieur et de la recherche (universités, écoles, organismes, laboratoires, diplômes de licence, master et doctorat, etc.).

Par ses analyses, ses évaluations et ses recommandations, le Hcéres soutient la démarche d'amélioration continue de la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche en France. Les rapports d'évaluation sont disponibles sur son site internet.

Les locaux sont situés au 2 place Maurice Quentin, dans le 1^{er} arrondissement de Paris.

6. Le département Recherche

Le département recherche est responsable de l'évaluation des entités de recherche recevant des financements publics. Lorsque les tutelles d'une entité de recherche décident de recourir à une autre instance pour son évaluation, le département est chargé d'examiner et de valider les procédures d'évaluations mises en place par cette instance.

Les missions principales du département Recherche sont les suivantes :

- Organiser et piloter l'évaluation des entités de recherche bénéficiant de fonds publics ;
- Participer au processus d'évaluation globale des établissements, en collaboration étroite avec les autres départements du Hcéres ;
- Veiller au respect du cadre d'évaluation du Hcéres et des règles déontologiques, conformes aux standards européens et internationaux ;
- Valoriser les résultats de l'évaluation des entités de recherche, par la production de synthèses à l'échelle des établissements, ainsi que d'analyses thématiques nationales ;
- Organiser la formation à la méthodologie d'évaluation des entités de recherche à destination des personnels du Hcéres (conseillers scientifiques, chargés de projet, gestionnaires administratifs) et des pairs siégeant dans les comités d'évaluation (président, experts) ;
- Contribuer à l'amélioration continue de la méthodologie de l'évaluation des entités de recherche, en lien avec l'ensemble des partenaires institutionnels impliqués ;
- Instruire, le cas échéant, les demandes de validation des procédures d'évaluation externe des entités de recherche présentées par des établissements d'enseignement supérieur ou des organismes.